



réglement du litige avant le tribunal

Par **John5**, le **07/09/2010** à **16:48**

Bonjour,

Je pense avoir trouvé un accord avec un avocat à propos de mon litige avec son client. Celui-ci doit m'envoyer un mail pour l'accord de son client sur le litige et son montant...

Mais après je ne sais pas comment on règle ça? l'accord n'est qu'oral et sera confirmé par mail, je pense. Mais dois-je faire confiance après le règlement? comment serais-je qu'il n'est pas en train de faire une procédure dans mon dos devant le TGI ?

Je suis parano à force d'être victime du harcèlement des épiciers du droit.